Image not found or type unknown

Annulation de cautionnement

Par **rossi robert**, le **06/02/2009** à **10:54**

Nous nous sommes portés caution solidaire sans bénéfice de division ni de discussion du réglement du loyer et charges ... mais les loyers sont impayés par le locataire, ns avons réglé les deux mois en retard, les locataires ne payent plus et ne veulent pas quitter ce logement. cOMMENT POUVONS FAIRE POUR NOUS enlever de cette caution car ns sommes à notre tour piégé???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés